

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Criminologie et de Droit Pénal de Paris
ICP

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris II Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sylvie Cimamonti, Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris
Acronyme de l'unité :	ICP
Label demandé :	EA
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
N° actuel :	161
Nom du directeur (2017-2018) :	M. Philippe CONTE
Nom du porteur de projet (2019-2023) :	M. Philippe CONTE

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :	M ^{me} Sylvie CIMAMONTI, Université d'Aix-Marseille
Experts :	M ^{me} Elisabeth FORTIS, Université Paris Nanterre M ^{me} Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Université de Strasbourg M. Frédéric STASIAK, Université de Lorraine, (représentant du CNU)
Conseiller scientifique représentant du Hcéres :	M. David KREMER
Représentante des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M ^{me} Laurence IDOT, UNIVERSITE PARIS II PANTHEON-ASSAS

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'ICP de Paris II est le plus ancien institut de criminologie de France. Ceci explique que l'unité de recherche ait conservé cet acromyme célèbre, même si depuis plusieurs années son intitulé exact est devenu, suite à la suggestion de l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) lors d'une précédente évaluation, « Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris ».

Les locaux historiques de l'ICP sont toujours situés au 12, place du Panthéon (Paris 5ème), au sein d'un des sites de l'Université Panthéon-Assas et en face de la bibliothèque Cujas. L'unité de recherche a simplement déménagé dans des locaux plus adaptés, à cette même adresse, depuis plusieurs années.

DIRECTION DE L'UNITÉ

La direction de l'unité est marquée par une grande stabilité. Elle est assurée depuis 2012 par M. Philippe CONTE et ne comporte pas de direction adjointe.

Le directeur est assisté par deux membres du personnel administratif, dont un ingénieur d'études, pour l'organisation des colloques et tables rondes ainsi que la gestion des diplômés assurée par l'ICP.

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS2-1 Droit

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Sciences criminelles. Droit pénal. Criminologie.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés	4	4
Maîtres de conférences et assimilés	4	3
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	2	2
TOTAL personnels permanents en activité	10	9

Personnels non-titulaires, émérites et autres		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	2	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	2	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	0	
Doctorants	20	
TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres	24	
TOTAL unité	34	

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris constitue une référence historique tant au sein des unités de recherche de l'Université Panthéon-Assas que parmi les instituts de criminologie français dont il est le plus ancien. Il déploie, sous le sceau de la continuité, une politique scientifique d'excellence, dans le double champ du droit pénal principalement et de la criminologie, qui privilégie délibérément les deux formes traditionnelles que sont, d'une part, les publications individuelles riches et variées de ses membres et, d'autre part, l'organisation de nombreux colloques. C'est cette politique, tributaire de ses effectifs, que l'unité entend maintenir et continuer de suivre à l'avenir.

Sa mise en œuvre repose actuellement sur des règles de fonctionnement informelles préférées pour leur souplesse. L'adoption de règles minimales d'organisation et de vie de l'unité ne saurait entraver les résultats très performants de l'animation scientifique, auxquels, outre la page Facebook existante, l'adoption d'un outil de communication externe *ad hoc* (site internet) donnerait encore plus de visibilité.

La formation par la recherche constitue une préoccupation importante de l'unité qui, sur la période de référence, a déployé nombre d'innovations en ce domaine et a vu l'un de ses docteurs atteindre les résultats académiques les plus remarquables. La mise en œuvre d'une politique de soutenance d'habilitation à diriger des recherches au profit des maîtres de conférences pourrait encore accroître et diversifier le vivier des doctorants.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

